

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Faits saillants du rapport financier

Année 2024

Sommaire des résultats au 31 décembre 2024

	Réalisations	Budget
Revenus de fonctionnement	2 748 169 \$	2 651 290 \$
Charges	2 696 876 \$	2 882 500 \$
Excédent de fonctionnement	51 293 \$	(231 210) \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	384 508 \$	-

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2025, je fais rapport aux justinoise et justinois des faits saillants du rapport financier 2024 de notre municipalité.

Nos états financiers ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l. qui a confirmé que ceux-ci, à l'exception du fait que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Ils reflètent donc adéquatement les résultats, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a terminé l'exercice financier se terminant le 31 décembre avec des revenus de fonctionnement totalisant 2 748 169 \$, soit 96 879 \$ de plus que le montant prévu au budget.

Cet écart positif résulte d'un ensemble de variations à la hausse et à la baisse dans différents postes budgétaires. Par exemple, des revenus plus élevés que prévu ont été enregistrés dans les transferts gouvernementaux, les services rendus, l'imposition de droits, ainsi que dans les amendes et intérêts. À l'inverse, certains postes comme les taxes ont généré des revenus moindres que ceux anticipés.

Dans l'ensemble, ces écarts se sont compensés de manière favorable, permettant un léger dépassement des revenus budgétés.

De plus, la Municipalité a enregistré des charges de fonctionnement inférieures de 185 624 \$ par rapport au budget prévu, représentant un écart favorable d'environ

6,4 %. Cet écart global cache toutefois des variations significatives à la hausse et à la baisse selon les postes budgétaires.

- Dépassements de budget notables :
 - Ajustements salariaux dans l'administration générale et la voirie, dépassant les montants prévus initialement.
 - Recours accru aux services juridiques, notamment en administration et en urbanisme.
 - Dépassement des coûts liés à la participation au congrès de la FQM, causé par un manque de planification.
 - Réparations majeures de la machinerie utilisée pour la voirie et le déneigement, engendrant des dépenses imprévues.

- Projets non réalisés ou partiellement réalisés :
 - L'entente intermunicipale en sécurité civile avec la Ville de Pincourt n'a pas été concrétisée en 2024.
 - Quelques projets ont été reportés à 2025, dont :
 - La conception du nouveau site Internet
 - Le remplacement de la toile de la piscine
 - Aucun besoin de location de véhicules pour le déneigement ne s'est présenté durant l'exercice.
 - Les acquisitions d'ameublement et d'équipement prévues à divers postes n'ont pas été effectuées.
 - Moins de dossiers traités à la cour municipale, entraînant des économies sur les dépenses associées.

Ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 51 293 \$. En prenant en considération l'impact de la conciliation à des fins fiscales, par exemple le retrait de la charge d'amortissement, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 384 508 \$. Un montant significatif qui est le résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques.

Fait à noter, l'endettement de la municipalité pour 2023 est de seulement 0.59\$/100\$ d'évaluation foncier. La moyenne des municipalités québécoises dont la population est similaire à la nôtre est plutôt de 1.37\$/100\$ d'évaluation foncier. Ce qui tend à démontrer que la municipalité peut se permettre de financer d'autres projets en infrastructures qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens.

Et conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les rémunérations et les allocations versées pour l'année 2024 :

Élus	Fonction	Reçu de l'organisme municipal	
		Rémunération	Allocation de dépenses
Shawn Campbell	Maire	14 918 \$	7 412 \$
Geneviève Raymond	Conseillère	2 387 \$	1 186 \$
Jean Giroux-Gagné	Conseiller	4 936 \$	2 456 \$
Aline Charbonneau	Conseillère	4 820 \$	2 397 \$
Mario Pitre	Conseiller	4 753 \$	2 364 \$
Louis-Philippe Thauvette	Conseiller	4 936 \$	2 456 \$
Jacques Séguin	Conseiller	4 812 \$	2 394 \$
Richard Dugas	Conseiller	1 270 \$	635 \$

De plus, le maire a reçu une rémunération de 6 401 \$ et une allocation de dépenses de 3 194 \$ pour avoir siégé au sein du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. La conseillère, Geneviève Raymond ayant quitté ses fonctions le 14 mai 2024 et que le conseiller, Richard Dugas, étant entré en fonction le 6 septembre 2024, ceux-ci n'ont pas bénéficié de la rémunération et de l'allocation de dépenses pour l'année complète.

En conclusion, la Municipalité se retrouve donc en excellente santé financière. D'ailleurs, les membres du conseil ainsi que les employés déploieront les efforts nécessaires afin de continuer à assurer une saine gestion financière de votre municipalité.

Shawn Campbell
Maire